



Bonjour suite a une plainte contre la mere

Par Visiteur

Bonjour suite a une plainte contre la mere de ma fille non representation d enfant classée irresponsabilité de l auteur
piece penale trouble psy .puis je ne pas rendre ma fille de sept ans a la fin des vacances a cause de ces faits nouveaux
.sept ans de combats pour obtenir la garde ?merci de votre aide

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Dans votre intérêt et celui de votre fille je vous conseille de saisir le juge aux affaires familiales en référé. Seule une
décision de sa part vous assurera la garde de votre fille en toute tranquillité.

Cordialement